

Rencontre de la Table GIRT de la MRC de Témiscamingue

Date : lundi 31 octobre 2022 à 13h30 (51^e rencontre de la Table GIRT)
Lieu : MFFP, 75, rue des Oblats Nord, Ville-Marie
Et Vidéoconférence

Étaient présents :

Membres	Organismes
Clémentine Cornille	CREAT
Thomas Bourbonne	MRNF- Ville-Marie
Paul Bouvier	MRC de Témiscamingue
Loydy Brousseau	Produits forestiers GreenFirst-Foresterie Témiscamingue
Jean-François Gingras	LVL Global
Ghyslaine Dessureault	Association des pourvoiries de l'Abitibi-Témiscamingue
Daniel Dufault	MRC de Témiscamingue
Pierre Bouffard	VHR
Annie Grimard	MRNF-Ville-Marie
Maxime Girard-Simmons	MRNF- Bureau régional
Marie-Ève Pagé	MRNF- Bureau régional
Nicolas Baril-Gagnon	AGZAT
Yan Gaudet	SPAOLT

L'ordre du jour est le suivant :

1. Accueil
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du compte rendu du 20 juin 2022
4. Affaires découlant du compte rendu du 20 juin 2022
5. Retour sur la consultation PAFIO 2022
6. Présentation PAFIO 2023
7. Mise à jour du plan spécial de récupération TBE (Lac-à-la-Truite)
8. Révision du mode de fonctionnement et de la liste des membres
9. Varia : Consultation publique PAFIT 2023-2028
10. Prochaine rencontre et calendrier des rencontres 2023

1. Accueil

La rencontre débute à 13h30. Il y a rappel des règles de fonctionnement, la rencontre étant en mode hybride.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est présenté et accepté.

3. Adoption du compte rendu du 20 juin 2022

Le compte rendu est présenté et chacun est invité à faire part de ses commentaires. Deux modifications sont apportées :

- Section 6, à la question sur le pourcentage de TBE pouvant déclencher un plan de récupération, il est précisé dans la réponse 20-30% en surface terrière de sapin et d'épinette blanche;
- Section 9, ajout : il est demandé, par mesure de précaution, de ne pas intervenir dans la zone d'étude, considérée active au MELCCFP.

4. Affaires découlant du compte rendu du 20 juin 2022

Il y a eu visite en forêt pour les membres de la TGIRT du Témiscamingue, le 26 septembre 2022.

Dans les PAFIT 2023-2028, il y a un lien pour avoir accès aux préoccupations émises par la TGIRT du Témiscamingue. Le tableau synthèse a été mis à jour. Lien pour y accéder : [Préoccupations](#).

5. Retour sur la consultation PAFIO 2022

Thomas Bourbonne présente un suivi de la consultation PAFIO 2022. Une copie de la présentation est jointe au compte rendu.

La consultation sur le **Plan d'Aménagement Forestier Intégré-Opérationnel (PAFIO)**, vise à recueillir, le plus en amont possible, les préoccupations des utilisateurs quant aux travaux forestiers à venir. En 2022, la consultation s'est tenue du 24 janvier 2022 au 27 février 2022.

La présentation porte sur l'Unité de gestion du Témiscamingue, soit les UA 081-51 et 081-52, seulement. Il y aura un rapport pour l'ensemble de la région Abitibi-Témiscamingue qui sera accessible sur le site du MRNF, lorsque complété.

Les commentaires reçus se regroupent en six (6) thèmes : Aménagement écosystémique, Construction et entretien des chemins multiusages, Faune exploitée, Paysage esthétique, Quiétude des utilisateurs et Zone de conservation.

Ce qui est présenté en consultation est une planification grossière. À la suite de l'analyse des préoccupations, il y aura une planification fine au niveau du COS (Compartiment d'Organisation Spatiale), avec de la forêt résiduelle.

Éléments d'information ressortis lors des échanges et questions :

- Les premiers chantiers de récupération de bois affectés par la TBE en 2016;
- La grandeur des COS varie de 1 000 à 2 000 hectares;
- L'harmonisation opérationnelle touche uniquement les opérations de récolte;
- Les ententes d'harmonisation sont d'une durée de cinq (5) ans;
- Dans le cadre des enchères de bois, la récolte des essences réputées sans preneurs, est optionnelle.
- Dans les coupes partielles, la première récolte vise un prélèvement de 30% à 50%, et la 2^e récolte se fera dans un horizon de 25 ans selon la hauteur de la régénération;

- Quant au délai de rétroaction, il est rappelé que la priorité de traitement des demandes et commentaires reçus est en fonction de la prévision de la récolte. La mise en œuvre du PAFIO est sur un horizon de 5 ans et la mise en œuvre de la planification fine, deux ans. Dans le cas de la récupération de bois affecté par la TBE, les délais sont plus courts;
- Le plan de gestion concernant la fermeture des chemins est en cours d'élaboration à Québec.

6. Présentation PAFIO 2023

La phase participation du PAFIO 2023 s'amorce en novembre. Dès que la carte interactive sera disponible, les membres en seront informés. Les fonctionnalités et les outils de la carte sont les mêmes que l'an passé. Copie de la présentation est jointe au compte rendu.

La phase consultation du PAFIO 2023 débutera le 23 janvier 2023.

Points saillants :

- Les chemins en jaune sont nouveaux alors que les chemins en rose ont déjà été consultés;
- Les chemins mis en consultation sont préliminaires en attendant la planification fine. Les chemins qui seront alors autorisés seront conformes au cadre réglementaire;
- Pour les travaux non commerciaux, il n'y a pas de nouveaux chemins, mais des travaux d'amélioration pour augmenter la classe du chemin;
- Les secteurs hachurés sur les cartes ont déjà été consultés;
- Dans l'UA 081-51; tous les secteurs ont déjà été consultés;
- Dans l'UA 081-51, le retrait de l'entrepreneur Mitikon a diminué le niveau de récolte. Une nouvelle équipe commencera cet automne. Les chantiers Salampar, Joncas et Letang sont visés;
- Dans l'UA 081-52, il y a ajout de six (6) COS pour des travaux de récupération de bois affectés par la TBE.

7. Mise à jour du plan spécial de récupération TBE (Lac-à-la-Truite)

Il y a une reconnaissance terrain afin de préciser les secteurs de récupération de TBE. Certains secteurs seront retirés de la programmation parce que le bois est trop dégradé.

Il y a cinq (5) communautés à consulter dont Kitcisakik qui est le proposeur du projet de l'aire protégée. Pour qu'il y ait récolte, il faut que l'harmonisation soit complétée.

Le résultat des discussions et de l'harmonisation sera connu lorsque la planification fine sera complétée. Les discussions quant à l'harmonisation restent confidentielles.

Des discussions et questions qui s'en suivent, il en ressort :

- Le CREAT s'est opposé, lors de la consultation PAFIO 2022, à la récupération de bois affectés par la TBE dans la zone d'étude du Lac-à-la-Truite;
- Le MRNF veut faire la récupération TBE, même si pour le MELCCFP le projet reste actif. Pour le MRNF, la zone d'étude fait partie du calcul des possibilités forestières et donc de l'approvisionnement;

RETOUR SUR LA CONSULTATION PUBLIQUE PAFIO

24 janvier au 27 février 2022

Présentation à la table GIRT UG 081

31 octobre 2022

Préparé par Thomas Bourbonne, ing.f.

Objectifs de la présentation



- Présenter le type de demandes reçues dans le cadre de la consultation publique du PAFIO.
- Expliquer les «outils» disponibles et utilisés pour répondre aux demandes afin que les membres de la TLGIRT soient en mesure de répondre aux différentes interrogations des groupes ou associations qu'ils représentent.
- Démontrer aux membres de la TLGIRT les actions concrètes mises en œuvre par le MRNF en réponse à toutes les demandes reçues.

Favoriser la participation au PAFIO



Afin de favoriser la participation à la consultation publique, voici différentes actions réalisées par le MRNF :

- ✓ Transmission de l'information via les comptes de taxes aux détenteurs de baux d'abri sommaire, baux de villégiature et renouvellement des baux pour les terrains de piégeage
- ✓ Parution d'un avis public dans les journaux locaux (le Reflet Témiscamien et les 4 Citoyens (Rouyn, Abitibi-Ouest, Harricana et Vallée-de-l'Or) et régionaux (l'Éclat)
- ✓ Parution de l'information dans les journaux de quartiers (environ 40 journaux)
- ✓ Présentation du PAFIO aux 4 tables GIRT de la région

Favoriser la participation au PAFIO (suite)

- ✓ Transmission de l'information via courriel à toute personne ayant préalablement fait la demande (registre qui contient actuellement +/- 300 noms)
- ✓ Diffusion de communiqué de presse
- ✓ Entrevues à la radio régionale
- ✓ Transmission de l'information à l'AFAT, à la FERLD et à la DCOM pour mise en ligne sur les réseaux sociaux
- ✓ Mise en ligne d'une carte interactive
- ✓ Rencontre d'information virtuelle dans les 5 grandes villes de la région

Bilan de la consultation 2022

- Du 24 janvier au 27 février 2022
- Période de consultation a été prolongée du 17 février au 27 février considérant les problèmes techniques rencontrés avec la carte interactive
- La consultation permet aux utilisateurs du milieu d'exprimer leurs préoccupations quant à l'impact de l'aménagement des forêts sur les activités qu'ils pratiquent.
- Rencontre d'information virtuelle:
 - Le **26 janvier 2022** sur Teams à 18 h
- Individus ou organismes ayant participé à cette rencontre:
 - UG 081 : **13** (3 représentants MRNF, 1 coordonnateur MRCT, 3 individus et 6 représentants d'organismes)
- Commentaires reçus au cours de la période de consultation:
 - UG 081 : Au total, **60** commentaires dont **45** étaient aux noms d'organismes

Bilan de la consultation 2022



Les commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique du PAFIO concernaient les grands axes suivants :

Unités d'aménagement (UA) : 081-51 et 081-52

Thème	Nombre
Aménagement écosystémique	17
Construction et entretien des chemins multi usages	7
Faune exploitée	9
Paysage esthétique	16
Quiétude des utilisateurs	6
Zone de conservation	5

Notions de foresterie



- Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, nous aimerions prendre le temps de vous expliquer

Quand on parle de...

Voici ce que vous devez
avoir en tête

Contexte TBE



Photo: MRNF

Larve de TBE



Photo: MRNF

Papillon de la TBE

Contexte TBE (suite)



Photo: MFPP

Vue aérienne – lac Hector



Photo: MFPP

Vue aérienne – Témiscaming

Coupe avec protection de la régénération et des sols



Vue du chemin



Vue aérienne

Coupe partielle (CPI)



Vue du chemin

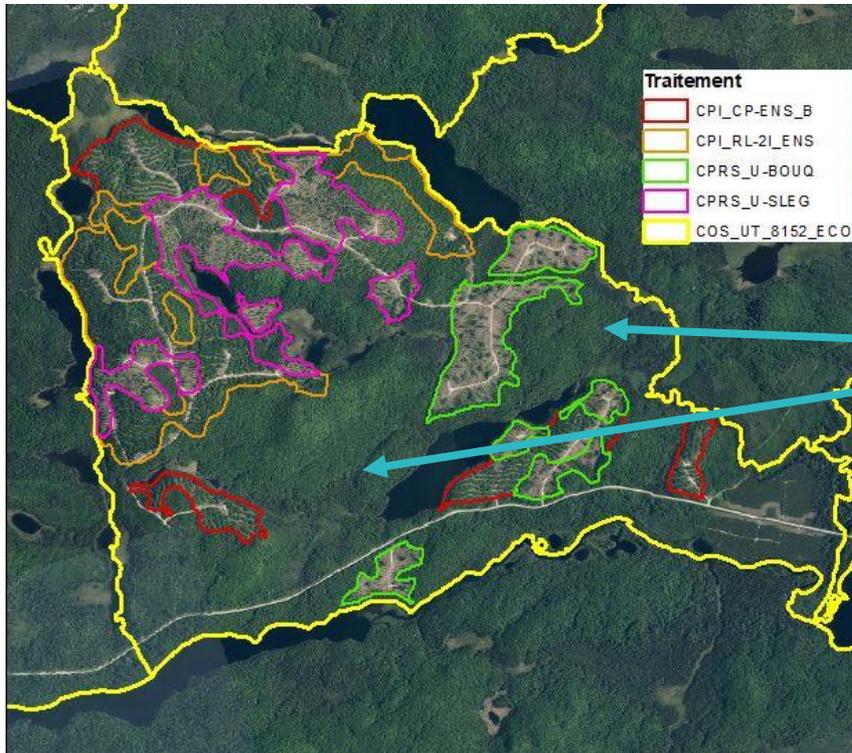
Sentier récolté

Bande traitée partiellement



Vue aérienne

Processus planification: PAFIO vs planification fine



Forêt résiduelle maintenue à l'échelle du COS
(Peuplement de 7 mètres et plus)

Aménagement écosystémique



Demandes reçues (17) :

- Assurer la pérennité du patrimoine forestier.
- Soustraire des portions de territoire de l'aménagement forestier.
- Aménager les forêts tout en favorisant la résilience des forêts aux changements climatiques.

Mesures appliquées :

- La forêt est publique et est identifiée pour la gestion des forêts du domaine de l'État. À ce titre, le territoire forestier public à proximité de sites de villégiature ne peut pas être exclu des activités d'aménagement forestier. La consultation publique est un processus qui permet au MRNF et à l'industrie forestière de favoriser la conciliation de l'aménagement forestier avec les autres activités pratiquées dans ces forêts.
- Les essences sans preneurs sont généralement exclues de la planification lorsque celles-ci constituent des peuplements purs. Dans un peuplement mixte, les essences sans preneurs comme le pin blanc, pin rouge et cèdre sont généralement laissées debout lors des opérations forestières.
- De la rétention est généralement prescrite dans les blocs de grande taille. Cette pratique sera prise en compte lorsque ces secteurs seront planifiés finement.
- Les traitements sylvicoles sont planifiés selon la structure et la composition des peuplements forestiers.

Aménagement écosystémique



Mesures appliquées (suite) :

- L'évitement sur une longue période d'un territoire d'intérêt peut nuire à l'atteinte des engagements légaux et autres objectifs gouvernementaux. Cela peut également entraîner une surexploitation des forêts environnantes afin de répondre aux besoins en bois. Un évitement à long terme sur un territoire inclus dans le calcul des possibilités n'est donc pas souhaitable d'un point de vue d'aménagement durable des forêts
- Le RADF prévoit des mesures particulières quant à la protection de certains sites (ex: protection des érablières ayant un permis actif, milieux humides, etc.). Ces modalités appliquées sur le terrain font l'objet d'un suivi et d'un contrôle du MRNF.

Réponse MRNF : 17 réponses transmises aux différents demandeurs. 1 dossier est en cours d'harmonisation.

Faune terrestre exploitée



Demandes reçues (9) :

- Limiter les accès sur les assises territoriales des territoires fauniques.
- Protéger les espèces sensibles dans les sites d'intérêts fauniques identifiés.
- Maintenir un habitat intéressant et suffisant pour l'original

Mesures appliquées :

- Application des modalités prévues pour limiter l'impact des activités forestières sur les espèces sensibles énoncées dans le document intitulé Site Faunique d'Intérêt.
- Selon une entente conclue entre le MRNF et le CIFQ en 2015, les bénéficiaires de garanties d'approvisionnement (BGA) se sont vus déléguer l'élaboration de la planification des chemins et des infrastructures ainsi que l'harmonisation opérationnelle. Les préoccupations de nature opérationnelle n'ayant pas d'impact sur les prescriptions sylvicoles et qui touchent uniquement les opérations sur le terrain ont été transmises à GreenFirst et Rayonier. Des rencontres conjointes entre le MRNF, GreenFirst, Rayonier et les demandeurs sont également planifiées le cas échéant.

Faune terrestre exploitée (suite)



Mesures appliquées :

- Des rencontres sont planifiées de manière régulière avec les représentants locaux des zecs et pourvoies. Le cas échéant, des mesures d'harmonisation sont convenues.
- Des analyses ont été effectuées par la Direction de la gestion de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue (DGFa-08) afin de dresser le portrait de l'habitat de l'orignal avant et après des coupes planifiées autour du Lac la Truite.

Réponse MRNF: 9 réponses ont été transmises aux différents demandeurs.

Construction et entretien de chemins multi usages



Demandes reçues (7) :

- Être informé des projets de développement (construction et amélioration de chemins).
- Limiter la création de nouveaux chemins, favoriser l'utilisation des chemins déjà existants et convenir de la fermeture de chemins.
- Assurer l'accessibilité aux installations (abri sommaire, projet de baux de villégiature) et aux plans d'eau.

Mesures appliquées :

- Les préoccupations de nature opérationnelle ont été transmises à GreenFirst et Rayonier. Des rencontres conjointes entre le MRNF, GreenFirst, Rayonier et les demandeurs sont également planifiées le cas échéant.
- En ce qui concerne la planification des chemins, les demandes d'harmonisation opérationnelle n'ayant pas d'impact sur les prescriptions sylvicoles et qui touchent uniquement les opérations sur le terrain peuvent être adressées aux industriels. Il faut toutefois s'assurer que le MRNF est en mesure de respecter les ententes conclues dans le cadre des travaux sylvicoles non commerciaux. Il est important de garder en tête que le rôle de l'État est d'assurer la remise en production de la forêt. En conséquence, le territoire doit demeurer accessible afin de permettre la réalisation des activités d'aménagement forestier. La fermeture de chemin peut être envisagée dans certains cas. Les demandes de fermeture de chemins sont des mesures d'harmonisation d'usage, ces mesures sont sous la responsabilité du MRNF.

Paysage esthétique



Demandes reçues (16) :

- Maintenir une ambiance forestière autour des secteurs de villégiature et des infrastructures sensibles des pourvoiries et des zecs.
- Maintenir la qualité visuelle autour des lacs et des axes routiers stratégiques.

Mesures appliquées :

- Plusieurs options existent pour atténuer l'impact des travaux de récolte. Ces options sont évaluées par l'aménagiste lors de l'élaboration de la prescription. Lorsqu'applicable, de la coupe de rétention ou coupe partielle sont planifiées. Il est aussi possible de moduler la grandeur des assiettes de coupe, dans certains cas, et de relocaliser certains secteurs d'intervention. Il faut garder en tête que l'ensemble du territoire sera éventuellement soumis à l'aménagement forestier.
- Le MRNF travaille conjointement avec les membres de la TGIRT UG81 à élaborer une entente paysage. Des modalités d'interventions s'appliqueront selon le cas échéant.

Réponse MRNF : 16 réponses ont été transmises aux différents demandeurs. Les rencontres de suivis auront lieu cet automne.

Quiétude des utilisateurs



Demandes reçues (6) :

- Suspendre les travaux pendant la période de chasse à l'original et pendant les périodes d'achalandage des pourvoies, zecs.
- Sécuriser les couloirs de circulation empruntés par les motoneigistes lors des opérations forestières.
- Minimiser les impacts des travaux forestiers à proximité des installations sensibles des pourvoies (ex: chalet, gîte).
- Être informé du début des travaux ainsi que du calendrier des opérations.

Mesures appliquées :

- L'arrêt des travaux sylvicoles commerciaux ainsi que la cohabitation des usagers sur les chemins forestiers doivent faire l'objet d'harmonisation opérationnelle avec les industriels ou le MRNF (Rexforêt). Pour les travaux non commerciaux, des efforts sont déployés afin d'éviter d'intervenir durant les périodes critiques. Il faut comprendre que ceci est un enjeu tout aussi important pour tous les utilisateurs du territoire forestier public (pourvoyeurs, SEPAQ, détenteur de baux d'abri sommaire). L'arrêt complet des activités sur le territoire n'est pas une option envisageable compte tenu des impacts que pourrait engendrer celui-ci sur les travailleurs forestiers et les autres utilisateurs.
- Sur demande, il est possible de demander que l'exécutant communique avec la partie intéressée pour informer de la période de réalisation des travaux, et ce, afin d'aviser et d'assurer la sécurité des utilisateurs.

Quiétude des utilisateurs (suite)



Mesures appliquées

Il est possible de consulter la planification en tout temps sur le site internet du MRNF à cette adresse:

<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/planification-forestiere/plans-regionaux-consultations/abitibi-temiscamingue>

Réponse MRNF : 6 réponses ont été transmises aux différents demandeurs. Les rencontres de suivis auront lieu cet automne.

Zone de conservation



Demandes reçues (5)

- Modalités d'interventions permises selon les usages du territoire.

Mesures appliquées

- Concernant les modalités d'intervention des usages, celles-ci sont la responsabilité du MRNF. Ces usages font partie d'une base de données géographiques. Des modalités d'interventions sont considérées lors de la confection de la planification fine.
- Des rencontres seront organisées avec les acteurs concernés afin de convenir des modalités particulières

Réponse MRNF : 5 réponses transmises aux différents demandeurs.

Consultation 2022



EN RÉSUMÉ :

- 60 réponses ont été transmises. Les rencontres de suivis auront lieu cet automne.

Le MRNF vous rappelle que :

- ✓ Les ententes et mesures convenues prennent fin le 31 mars 2027.
- ✓ Les communautés autochtones ont été consultées et leurs préoccupations sont prises en compte (pour les 2 unités d'aménagement).
- ✓ Les préoccupations émises lors de la consultation publique ont été saisies dans notre fichier de forme de préoccupation.
- ✓ Le rapport de suivi du MRNF sur la consultation publique sera disponible bientôt au lien suivant:
<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/planification-forestiere/plans-regionaux-consultations/abitibi-temiscamingue>

Questions



- MERCI de votre attention !

Avez-vous des questions ?

Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel – Novembre 2022 (PAFIO)

Unités d'aménagement 081-51 et 081-52

Présenté par Thomas Bourbonne

31 octobre 2022

Objectifs de la rencontre

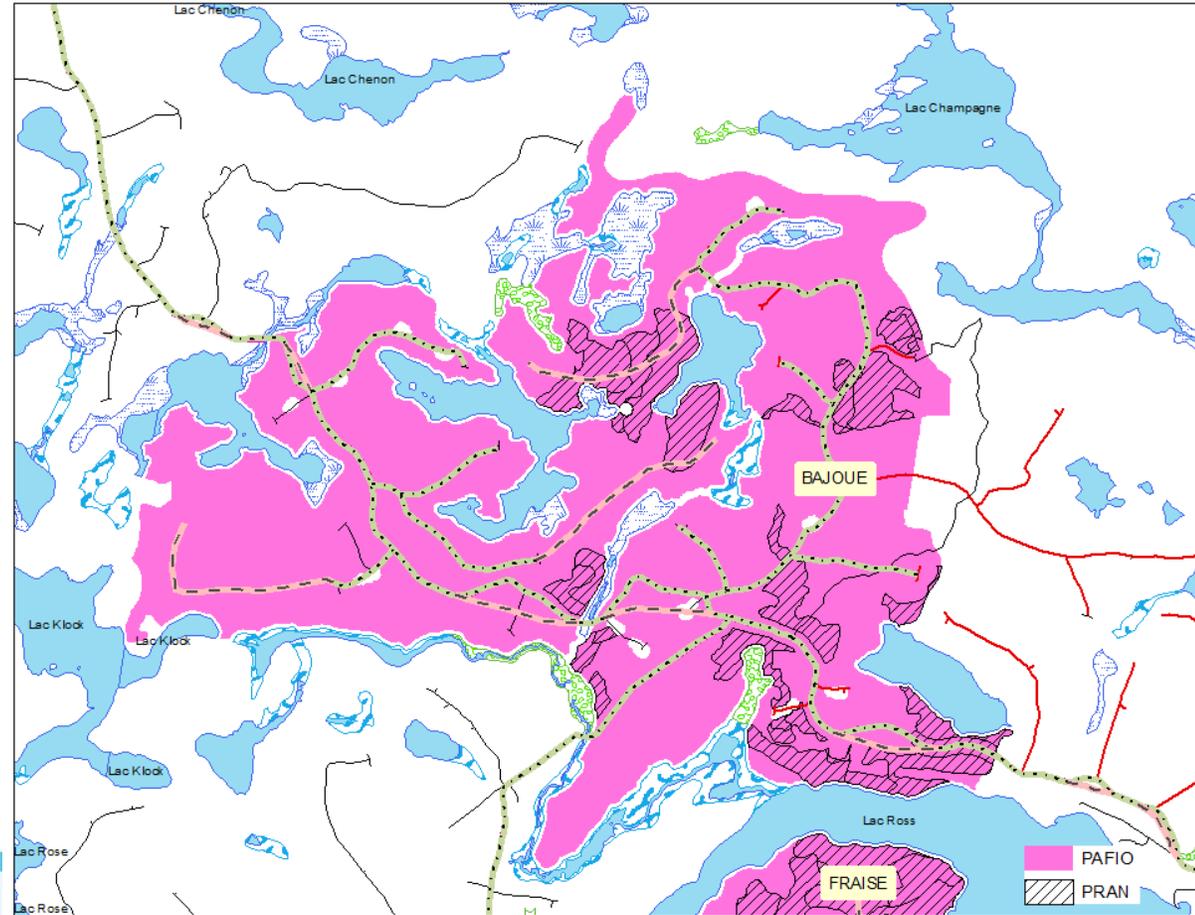
- Informer les membres de la TLGIRT sur la planification forestière des années à venir.

Rappel : le PAFI opérationnel



- Travaux forestiers (incluant les chemins) qui pourraient être réalisés d'ici 5 ans.
- Rien n'a été déterminé quant au diagnostic :
 - type de coupe forestière;
 - superficie des coupes forestières;
 - essences qui seront reboisées suite à la coupe;
 - saison des opérations;
 - etc.
- Ce qui est souhaité : présenter le plus en amont possible des opérations sur le terrain les secteurs où nous avons l'intention de faire des travaux forestiers pour connaître les préoccupations des gens avant de poursuivre la planification.

Processus de planification: PAFIO vs PRAN



Phase de participation avec la TLGIRT (à venir)



- Site pour la phase de participation TLGIRT :
<https://dgr08.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=cf076a9362474e81a4a2444d64b5202e>
Identifiant : **TGIRT_DGR08**
Mot de passe : **Agolregion08**
- Maintenant, nous allons regarder les nouveaux secteurs ensemble...

Carte interactive (à venir)

- Page d'accueil est une carte de la région.
- Plus on zoom avec le « + » ou la roulette de souris, plus il y a du détail et des informations (ex : nom de lac, chemin secondaire, etc.).
- Dans l'icône  on retrouve différents documents de support (ex : glossaire illustré des travaux en forêt, coordonnées du MFFP, **lien vers Forêt ouverte**, etc.).
- Dans l'icône  il y a plusieurs choix d'informations à visualiser, suffit de les cocher. Elles apparaîtront ensuite dans l'icône .
- Avec l'icône  vous pouvez partager (envoyer) la carte à un ami par courriel, Facebook ou autre.
- Avec la loupe  vous pouvez rechercher un nom de lac, de ville, de chantier, etc.
- Formulaire géoréférencé

Présentation du PAFIO



Consultation publique

- Consultation du **23 janvier au 23 février 2023**
- Différentes façons d'émettre un commentaire :
 1. **Internet** : carte interactive pour visualiser les travaux et formulaire en ligne disponible <http://mffp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/planification-forestiere/abitibi-temiscamingue.jsp>
 2. **Courriel** : abitibi-temiscamingue.foret@mffp.gouv.qc.ca ou via votre représentant du MFFP
 3. **Lettre** : adressée au MFFP
- Choisir le moyen de communication le plus approprié afin de bien exprimer vos préoccupations.
- Des vidéoconférences seront organisées en début de consultation.
- N'oubliez pas, vous représentez des gens qui ont un intérêt commun et qui utilisent la forêt. C'est votre rôle de relayer l'information!

Consultation publique

Transmission de l'information, par courriel, à toute personne ayant préalablement fait la demande au MFFP (registre qui contient environ 300 noms)

Présentation des PAFIO aux 4 TLGIRT de la région.

Diffusion d'un communiqué de presse.

Parution d'un avis public personnalisé dans les journaux de quartiers de la région (environ 40).

Entrevue à la radio.

Parution d'un avis public dans le journal régional (l'Éclat) et dans les journaux locaux (le Reflet Témiscamien et les 4 Citoyen).

Publication sur différentes pages Facebook (MFFP, AFAT, associations diverses, etc.) et relais de l'information via d'autres contacts.

Transmission de feuillets d'information, par le MFFP, aux détenteurs de baux de terrains de piégeage via leur renouvellement.

Mise en ligne d'une carte interactive pour diffusion des PAFIO au grand public.

Transmission de feuillets d'information, par les Villes/MRC, aux détenteurs de baux d'abris sommaires et de baux de villégiature via les comptes de taxes.

Rencontres d'information dans les 6 grandes villes de la région.

Traitement des commentaires



- *MRC produit un rapport regroupant les commentaires émis et le transmet au MFFP*
- *MFFP :*
 - *envoie un accusé de réception à chacun des organismes ou individus qui a émis un commentaire;*
 - *analyse les commentaires et rencontre les demandeurs au besoin;*
 - *transmet une lettre de réponse (ou un compte rendu) à chacun des organismes ou individus qui a émis un commentaire;*
 - *rétroaction auprès de la TLGIRT;*
 - *rédige un rapport de suivi régional et le rend disponible sur Internet (réponses aux commentaires).*

Avez-vous des questions?

Merci beaucoup!

